

Lundi 11 mars 1968.

Coopération technique avec le Malawi:
Octroi d'un crédit de 580'000 francs
pour une menuiserie-charpenterie.

Département politique. Proposition du 15 janvier 1968 (annexe).
Département des finances et des douanes. Rapport joint du
2 février 1968 (adhésion).
Département de l'économie publique. Rapport joint du 25 janvier
1968 (annexe).
Département politique. Co-rapport du 26 février 1968 (annexe).

Vu la proposition du département politique et d'entente avec
le département des finances et des douanes et en tenant compte du
rapport joint du département politique, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. De libérer un montant de 580'000 francs à prélever sur le crédit de programme de la coopération technique pour permettre le financement et le fonctionnement pendant deux ans d'une menuiserie-charpenterie au Malawi.
2. Le délégué du Conseil fédéral à la coopération technique ou l'ambassadeur de Suisse accrédité au Malawi ou un collaborateur désigné par ce dernier est autorisé à négocier et à conclure avec le gouvernement du Malawi l'accord pour mettre le projet sur pied.

Extrait du procès-verbal au département politique (en 20 exemplaires) pour exécution; au département des finances et des douanes (8) et au département de l'économie publique (5) pour information.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

Sauvaret

t.311 Malawi 1

Berne, le 15 janvier 1968.
No. 3/68

Distribuée

A u C o n s e i l f é d é r a l

Coopération technique avec le Malawi :
Octroi d'un crédit de fr. 580'000.—
pour une menuiserie-charpenterie.

I. INTRODUCTION

Le Malawi est un pays continental, relié au port de Beira (Mozambique) par une voie ferrée; pauvre en matières premières, l'agriculture en est la ressource principale. L'industrialisation qui s'amorce porte en premier lieu sur la valorisation des produits du sol et les biens de consommation essentiels (coton et huile de coton, thé, textiles, viande, produits de la pêche, bière).

La politique du Malawi, pays étroitement lié sur le plan économique au Mozambique et à l'Afrique du Sud, fait preuve de réalisme.

Parmi les pays africains promus à l'indépendance en 1964, le Malawi s'intéresse à une coopération technique avec la Suisse. C'est ainsi que, donnant suite à une demande du Gouvernement de ce pays, M. P.A. Wiesmann, collaborateur du Délégué à la coopération technique, et M. P. Grassi, conseiller d'entreprises, firent en automne

1965 un voyage dans ce pays en vue de déterminer dans quel domaine et compte tenu de la situation ainsi que des moyens dont nous disposons une aide de notre part pourrait avoir le plus d'utilité et offrir les meilleures chances de succès et de rayonnement.

Ayant exploré plusieurs branches d'activité (formation professionnelle, agriculture, coopératives, industries alimentaire et artisanale, tourisme), il est apparu aux deux experts qu'une action dans le domaine de la petite industrie, à savoir celle de la menuiserie et de la charpenterie, offre de bonnes chances de succès.

Par la suite, un spécialiste fut envoyé sur place en la personne de M. A. Lang, qui a créé et possède au Ghana une entreprise de menuiserie-charpenterie, devenue la plus importante du pays. Sa tâche était de faire une étude du marché et d'établir les données techniques et financières pour la réalisation du projet, dont les bases sont décrites ci-dessous.

En envisageant la réalisation de ce projet au Malawi, nous répondons aussi au vœu des Nations Unies qu'une aide plus importante soit apportée aux pays limitrophes de l'Union Sudafricaine et de la Rhodésie, pour leur permettre de se libérer de l'influence prédominante de ces deux pays et d'arriver à une indépendance réelle.

II. ETAT ACTUEL DE L'INDUSTRIE DU BOIS AU MALAWI

1) Les entreprises.

Quelques entreprises de menuiserie/charpenterie publiques et privées existent au Malawi. Cependant, leur équipement en machines et outillage est suranné, leurs installations et méthodes d'exploitation peu rationnelles. Dans leur état actuel, elles ne peuvent augmenter leur production ni en qualité, ni en quantité. Ceci explique que l'on soit maintenant déjà obligé de recourir à l'importation coûteuse de meubles (de Rhodésie surtout) et d'éléments pour la construction. On prévoit que la demande ira croissant par suite

de l'augmentation du pouvoir d'achat de la population - de certaines couches sociales en particulier - et de la réalisation d'un programme gouvernemental étendu de construction en édifices administratifs et maisons d'habitation.

La création d'un nouveau centre de production rationnellement équipé et exploité correspond donc à un besoin réel.

2) Main-d'oeuvre.

Le recrutement de la main-d'oeuvre ne comporte aucune difficulté. Dans le pays existent plusieurs écoles techniques qui forment pendant 4 ans des ouvriers spécialisés. Les directeurs de ces établissements se sont déclarés favorables à la création d'une menuiserie/charpenterie qui offrira un nouveau débouché à leurs élèves.

3) Approvisionnement en bois.

L'approvisionnement dans le pays même en bois tendres est assuré. Quant au bois dur, il n'existe pas en grande quantité et il est possible que, dans quelques années, il soit nécessaire d'en importer. Il n'y a cependant aucun doute que l'importation de bois dur du Mozambique et de la Rhodésie reviendra moins cher que celle de meubles ou d'éléments de construction déjà fabriqués.

III. LE PROJET

Il résulte de l'étude de M. Lang que le programme de fabrication devrait comprendre des éléments de construction et des meubles de série, ces derniers devenant par la suite la branche la plus importante de l'entreprise pour répondre à la forte demande dans ce secteur. La menuiserie-charpenterie constituerait une entreprise modèle dans ses techniques de travail et ses méthodes de gestion pour devenir un noyau de développement et un exemple d'exploitation rationnelle pour d'autres domaines d'activité.

Elle devrait être installée à Blantyre-Limbe, centre industriel et commercial le plus important du Malawi.

Son fonctionnement serait assuré par deux experts suisses :

- 4 -

un maître-menuisier qui, en plus de la direction technique, aurait la tâche de former les ouvriers; un commerçant chargé de la direction d'ensemble, c'est-à-dire de la gestion administrative et commerciale de l'entreprise.

La première année, le nombre des ouvriers à engager dépendrait des possibilités de recrutement (une trentaine), mais il devrait pouvoir être augmenté au cours des années suivantes.

Il résulte des calculs de rendement de M. Lang que l'entreprise serait rentable à partir de la troisième année, et même avant si l'on prend en considération que les salaires des experts suisses seront pris en charge par la Confédération pendant les deux premières années. Il est envisagé que, par la suite, l'entreprise participe au paiement des salaires d'experts.

L'entreprise aurait la forme juridique d'une société par actions à laquelle nous participerions avec notre partenaire sur place, la " Malawi Development Corporation ". Ce choix se justifie par le fait que si la formule coopérative a donné d'excellents résultats dans le secteur de la distribution, de l'achat et de la vente, son application n'offre jusqu'à maintenant que peu d'exemples de réussite en ce qui concerne la production industrielle, ceci même en Europe. Le système de la société par actions offre donc plus de chance de succès, non sans que la possibilité soit envisagée de faire participer ultérieurement les ouvriers, en leur cédant des actions, aux résultats d'exploitation.

Il a été examiné dans le cadre de la Commission suisse-autrichienne de coopération technique avec les pays en voie de développement si le projet pourrait éventuellement être réalisé en collaboration avec l'Autriche, puisque ce pays s'intéresse également à une aide au Malawi. On est cependant arrivé à la conclusion que la Suisse s'en chargerait seule, alors que l'Autriche mettrait sur pied un établissement semblable dans le secteur de la métallurgie. Les deux entreprises se compléteraient et établiraient entre elles une collaboration étroite.

- 5 -

IV. COUT DU PROJET

1) <u>INVESTISSEMENTS</u>	frs.	frs.	frs.
a) <u>Construction et aménagement des locaux</u>		400'000.--	
b) <u>Equipement</u>			
Machines (emballage et transport inclus)	150'000.--		
Petit outillage (")	40'000.--		
Pose et raccordement élect.	50'000.--		
Imprévue et divers	60'000.--	300'000.--	
<u>TOTAL INVESTISSEMENTS</u>			700'000.--
2) <u>FONDS DE ROULEMENT</u>			240'000.--
3) <u>FRAIS DE PERSONNEL SUISSE</u>			
Traitements pour 2 experts pendant deux ans	168'000.--		
Voyage aller et retour, avion cl. touriste (y compris transport de bagages, voitures, etc. et réserve pour familles éventuelles)	40'000.--		
Divers (équipement tropical, assurances, etc.)	12'000.--		220'000.--
4) <u>IMPREVUS</u>			60'000.--
<u>TOTAL COUT DU PROJET</u>		Fr.	1'220'000.--

V. FINANCEMENT DU PROJET

	SUISSE	MALAWI
	Coop. technique	Malawi Dev. Corp.
	frs.	frs.
1) <u>INVESTISSEMENTS</u>		
Construction et aménagement des locaux		400'000.--
Equipement	300'000.--	
2) <u>FONDS DE ROULEMENT</u>		240'000.--
3) <u>FRAIS DE PERSONNEL SUISSE</u>	220'000.--	
4) <u>RESERVE</u>	60'000.--	
	580'000.--	640'000.--

- 6 -

Le capital-actions de fr. 700'000.-- de l'entreprise, créée sous la forme juridique d'une " Private Limited Company ", serait constitué par un apport de la Suisse de fr. 300'000.-- représentant des machines et outillages achetés en Suisse ainsi que l'installation électrique; par un apport du Malawi pour les constructions et l'aménagement des locaux, de fr. 400'000.--.

La " Malawi Development Corporation " ouvrirait un crédit bancaire de fr. 240'000.-- qui servirait de fonds de roulement, tandis que la Coopération technique assumerait à fonds perdus la mise à disposition de deux experts pendant 2 ans, ce qui représente une somme estimée à fr. 220'000.--. La dépense pour les experts serait prise en charge par la Coopération technique en considérant qu'en plus de faire démarrer l'entreprise, leur tâche consistera à former des ouvriers qualifiés et à préparer les cadres qui devront prendre leur relève.

Le conseil d'administration de la société serait mixte, la répartition des sièges étant envisagée à raison de trois pour le Malawi et de deux pour la Suisse.

La direction de l'entreprise serait complètement assurée par les deux experts suisses, assistés d'homologues du Malawi.

Une fois l'entreprise en bonne voie, la possibilité est envisagée de vendre les actions suisses à la " Malawi Development Corporation " elle-même ou à des particuliers (dont des ouvriers de l'entreprise, comme indiqué plus haut),

*

*

*


Vu ce qui précède, le Département politique fédéral

p r o p o s e

- 7 -

1. de libérer un montant de fr. 580'000.-- à prélever sur le crédit de programme de la Coopération technique pour permettre le financement et le fonctionnement pendant deux ans d'une menuiserie-charpenterie au Malawi.
2. Le Délégué du Conseil fédéral à la Coopération technique ou l'Ambassadeur de Suisse accrédité au Malawi ou un collaborateur désigné par ce dernier est autorisé à négocier et à conclure avec le Gouvernement du Malawi l'accord pour mettre le projet sur pied.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL



(W. Spühler)

Pour rapport joint aux :

Département fédéral des Finances et des Douanes
 Département fédéral de l'Economie publique

Extrait du procès-verbal

au Département politique (en 20 exemplaires) pour exécution;
 au Département des Finances et des Douanes et
 au Département de l'Economie publique (2 ex. chacun) pour information.

2301.1

Ausgeteilt

Bern, den 25. Januar 1968

Technische Zusammenarbeit mit Malawi;
Gewährung eines Kredites von Fr.580'000
für einen Schreinerei- und Zimmereibetrieb.

M i t b e r i c h t

zum

Antrag des Politischen Departements vom 15. Januar 1968.

Mit Malawi unterhandelt die Handelsabteilung zur Zeit im Einvernehmen mit dem Rechtsdienst des EPD über den Abschluss eines Investitionsschutzvertrages. Ob diese Verhandlungen zu einem befriedigenden Ergebnis führen, ist derzeit noch offen. Trotzdem wir an diesem Vertrag interessiert sind, möchten wir den Abschluss der Vereinbarungen zwischen Malawi und dem Dienst für technische Zusammenarbeit nicht etwa hinauszögern, bis die Verhältnisse hinsichtlich des Investitionsschutzvertrages geklärt sind. Hingegen legen wir grossen Wert darauf, dass in den künftigen Verhandlungen mit Malawi und bei der Vertragsunterzeichnung für das Projekt das schweizerische Interesse am Abschluss eines Investitionsschutzabkommens zum Ausdruck gebracht wird.

Im übrigen sind wir mit dem Vorschlag einverstanden.

Eidgenössisches
Volkswirtschaftsdepartement



(V. Spühler)

Bern, den 26. Februar 1968.

t.311 Malawi 1

An den Bundesrat

V e r n e h m l a s s u n g

zum Mitbericht des Volkswirtschaftsdepartements vom 25. Januar 1968 betreffend den Antrag des Politischen Departements vom 15 Januar betreffend Kreditbewilligung für das Projekt eines Schreinerei- und Zimmereibetriebs in Malawi.

In seinem Mitbericht vom 25. Januar erklärt sich das Volkswirtschaftsdepartement mit dem Antrag des Politischen Departements einverstanden.

Wir nehmen zur Kenntnis, dass das Volkswirtschaftsdepartement Wert darauf legt, dass in den künftigen Verhandlungen mit Malawi und bei der Vertragsunterzeichnung für das Projekt das schweizerische Interesse am Abschluss eines Investitionsschutzakommen zum Ausdruck gebracht wird.

Wir sind bereit, diesem Wunsch des Volkswirtschaftsdepartements Folge zu leisten.

EIDGENOESSISCHES POLITISCHES DEPARTEMENT

Spühler
(W. Spühler)